

224C0439  
FR0013269123-FS0210

25 mars 2024

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**RUBIS**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 mars 2024, la société anonyme de droit luxembourgeois Plantations des Terres Rouges<sup>1</sup> (43 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 20 mars 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société RUBIS et détenir, individuellement, 5 207 324 actions RUBIS représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions RUBIS sur le marché.

Il est précisé que M. Vincent Bolloré détient directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Plantations des Terres Rouges S.A. qu'il contrôle, 5 207 354 actions RUBIS représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
Vincent Bolloré	30	ns
Plantations des Terres Rouges	5 207 324	5,03
<b>Total Vincent Bolloré</b>	<b>5 207 354</b>	<b>5,03</b>

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Vincent Bolloré.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 103 574 490 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.